

**Séance du Conseil de Ville
du 29 juin 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 6 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 5 du 1^{er} juin 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Habiba Al-Baadani
 - M. Daniel Barrientos Leis
 - Mme Ivana Cakalin
 - Mme Elinda Osdautaj
6. Election de Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Paola Stanic
7. Présentation du projet de Plan directeur régional de l'agglomération et discussion
8. Comptes communaux 2014
9. Rapport juin 2013 - avril 2015 du Conseil communal au Conseil de Ville concernant le projet "Delémont marée basse" - Aménagements de la Sorne et de ses abords
10. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2014
11. Développement du postulat 4.04/15 - "Développement économique : proposition pour une diversification", PS, M. Marc Ribeaud
12. Développement du postulat 4.08/15 - "Des nuisances et des tensions qui augmentent", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
13. Développement de la motion 5.09/15 - "Le nettoyage des déchets jetés au sol. Quel coût, quelles solutions ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion 5.10/15 - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat
15. Développement de la motion 5.11/15 - "Gestion de la dette communale : « Commençons par le début et la mise en place d'un tableau de financement ! »", PLR, M. Julien Crevoisier
16. Développement de la motion 5.12/15 - "Quotité d'impôt : « Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste ! »", PLR, M. Julien Crevoisier
17. Réponse au postulat 4.09/14 - "Routes de desserte et rues collectrices : améliorer encore la sécurité, la convivialité et la qualité de vie", CS•POP•Verts, M. André Parrat
18. Réponse au postulat 4.13/14 - "Promouvoir les droits civiques : un concours pour les jeunes par les jeunes", PLR, M. Julien Crevoisier
19. Réponse à la question écrite 2.02/15 - "Immeubles no 16 et 20 route de Porrentruy", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
20. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle annonce la démission de M. Charles-André Schäublin, suppléant PLR, qui sera remplacé par M. Olivier Etique, et celle de Mme Paola Stanic, M. Hervé Schaller devenant conseiller de ville et Mme Alexandra Simon suppléante.

2. APPEL

Conseil de Ville

34 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Anne **Froidevaux**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Thierry **Kamber**

Sont excusés

Mme, M., Yves Bregnard, Francis Charmillot, Karen Chevrolet, Marie-Claire Grimm, Besim Hoxha, Grégoire Monin, Paola Stanic.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 5 DU 1^{ER} JUIN 2015

Le procès-verbal no 5 du 1^{er} juin 2015, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

6. RATIFICATION DE LA CONCEPTION DIRECTRICE "DELEMONT, CAP SUR 2030" DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Page 44

...

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, ... dans le PAL, notamment le déplacement de la limite communale entre Delémont et Develier pour l'agrandissement du Garage Steulet SA (plus de 10'000 m²). ...

4. QUESTIONS ORALES

M. André Parrat, CS•POP•Verts, souhaite connaître les projets envisagés par le Conseil communal s'agissant de l'ancien stand de tir du Bambois et de la ciblerie qui lui fait face, acquis par la Ville il y a quelques années, à la lumière du refus signifié au Freak Show d'organiser sa manifestation à Delémont. A son avis, une des solutions aurait pu être, si le stand de tir et la ciblerie étaient aménagés de manière adéquate, d'y tenir le spectacle de cette association qui promeut une culture de type rock alternatif. Les Jardins de la Vieille y ont eu lieu en 1997 et M. Parrat est d'avis que la culture alternative a droit à sa place à Delémont et doit y être soutenue.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la culture, sous toutes ses formes, est soutenue par le Conseil communal. Le refus de la Municipalité signifié au Freak Show, qui a suscité beaucoup de discussions sur les réseaux sociaux, était motivé par les heures d'ouverture, jusqu'à 4h du matin, demandées par les organisateurs. Il y a deux ans, ce spectacle a eu lieu en effet au Bambois et nombre de réclamations dues au bruit sont parvenues à l'administration communale.

M. André Parrat est partiellement satisfait.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, indique qu'il y a quelques années, 6 à 8 places de parking ont été aménagées à l'ouest de la rue qui mène à la Fondation Pérène. Cet endroit se trouvant en zone agricole, il se demande comment ces places ont été autorisées, si elles le sont de manière définitive ou provisoire. Le cas échéant, si elles ne sont pas conformes, il souhaite savoir si le Conseil communal entend les supprimer.

Mme Françoise Collarin confirme que ces places de parc sont conformes et ont obtenu les autorisations officielles de la Commune et du Canton en 2000. De plus, elle indique qu'un projet est en cours d'étude et qu'un éventuel regroupement de places de parc est étudié.

M. Alain Beuret est satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, s'agissant de la parcelle No 268, rue de la Jeunesse, acquise par la Ville, demande si les grands arbres qui s'y trouvent sont menacés par la construction de parkings prévus à cet endroit. A son avis, ils devraient être préservés, voire protégés, pour disposer de surfaces ombragées.

Mme Françoise Collarin répond que le projet qui sera réalisé sur la parcelle en question n'est pas encore défini. Toutefois le Conseil communal conservera les arbres, dans la mesure où ils sont sains. Dans le cas contraire, afin d'éviter des accidents, ils seront abattus à l'instar de ce qui s'est passé à la place de l'Etang, notamment. Le secteur étant concerné par la diversification du fond du lit de la Sorne, par l'aménagement des berges dans le cadre de Delémont marée basse et la compensation de la Centrale hydroélectrique, il y aura peut-être des mesures à prendre, à définir lors de l'élaboration du projet.

M. Camille Rebetez est satisfait.

Mme Christel Lovis, PS, rappelle que son parti, lors du dernier Conseil de Ville, avait souhaité plus de clarté concernant les différentes rubriques du journal *Delémont.ch*, notamment pour pouvoir distinguer les publi-reportages des publications officielles de la Commune. C'est donc très surpris que le groupe socialiste a pris connaissance, à la page 35 de la dernière édition dudit journal, d'un publi-reportage consacré à l'inauguration d'un complexe immobilier à Courfaivre. Considérant que le *Delémont.ch* est destiné principalement aux habitants de Delémont et à ceux de l'agglomération, dont ne fait pas partie Courfaivre, ainsi que le soutien financier de la Ville de Fr. 30'000.- par an, Mme Lovis demande par qui sont faits les choix rédactionnels, si la Municipalité dispose d'un droit de regard et si le Conseil communal compte réagir à cette publication, voire revoir les conditions de collaboration avec les éditeurs et rédacteurs du *Delémont.ch*.

M. Damien Chappuis, maire, répond que le Conseil communal a lui aussi été très surpris par cette publication et donne lecture de la lettre qui sera envoyée dès le lendemain matin aux rédacteurs de *Delémont.ch*, par laquelle l'Exécutif delémontain leur signifie son étonnement de voir le journal de la Ville, subventionné par Delémont à hauteur de Fr. 30'000.- par année, faire l'éloge d'un complexe immobilier pour le compte d'une commune tierce. Le Conseil communal fait part de sa très vive désapprobation quant à cette démarche et invite vivement les rédacteurs à ne plus répéter ce type de maladresse vis-à-vis de la Municipalité. Le cas échéant, le Conseil communal les informe qu'il se réserve le droit de rediscuter les conditions de collaboration en cas de nouveau manquement de leur part, pour finalement les inviter à une rencontre afin de comprendre et de redéfinir les règles liées au choix des sujets qui ne sont pas transmis par la Municipalité. M. Chappuis indique que les interrogations du Conseil de Ville à ce propos seront également mentionnées dans ce courrier.

Mme Christel Lovis est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, soulignant certaines mauvaises habitudes - notamment durant Carnaval ou la Danse sur la Doux - consistant à uriner discrètement contre les murs, indique qu'en Allemagne a été inventée une peinture hydrophobe, répulsive, qui renvoie le jet de liquide. Il se demande s'il serait possible d'étudier l'opportunité d'utiliser ce produit, à certains endroits stratégiques, sachant toutefois qu'il est relativement cher.

Mme Françoise Collarin indique que son service, après en avoir entendu parler, procédera à des essais avec cette peinture, dont le prix pourrait toutefois effectivement se révéler un inconvénient.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, résume le courrier d'un lecteur, paru dans le *Quotidien Jurassien*, qui se plaignait d'avoir reçu une amende pour avoir parké sa voiture sur un trottoir aux abords de la piscine, un jour de grande affluence. Ce jour-là, M. Lapaire précise que les parkings aux alentours de la piscine étaient pleins mais que celui du Gros-Pré-Monsieur était à moitié vide et félicite la Police locale d'avoir fait son travail. Citant la Danse sur la Doux ou le Feu des Brandons, il se demande si les organisateurs de manifestations sont suffisamment sensibilisés à la problématique des parcsages. A son avis, une signalisation mobile et provisoire, l'engagement de parqueurs ou la création de parkings temporaires, en cas de grande affluence, régleraient une grande partie des problèmes, et il demande l'appréciation de la situation par le Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, précise que la voiture en question était stationnée dans une rue interdite d'entrée et sous un panneau d'interdiction de parquer. De plus, il a été signalé à la Police locale que des enfants devaient traverser entre deux voitures, sans avoir une vision claire de la circulation, et qu'un grave accident pourrait se produire. En l'occurrence, la Police a donc effectué un travail de prévention et pas seulement de répression. S'agissant du parcage lors des nombreuses manifestations qui ont lieu à Delémont et aux alentours de la Blancherie, notamment, M. Chappuis espère que la pose de panneaux de signalisation des parkings, aux entrées de la ville, inscrite au plan financier des investissements, résoudra le problème. Il retient toutefois la proposition de M. Lapaire de rendre attentifs les organisateurs de manifestations à cette problématique et une phrase allant dans ce sens sera rajoutée aux autorisations écrites délivrées par la Municipalité.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revient sur l'aménagement du chemin piétonnier le long de la Sorne devant débiter prochainement, qui en fera un lieu de passage fréquenté entre la gare et les différentes écoles. Il propose de profiter des travaux qui prévoient la suppression des piliers métalliques supportant une partie du bâtiment Vögele pour améliorer l'aspect de cet édifice, par exemple en utilisant les armatures horizontales pour cacher les parois en tôles avec une structure végétalisée, en installant des baies vitrées, ou en utilisant ces surfaces comme supports pour des décorations en rapport avec la BD. Il demande si le Conseil communal partage son souci et s'il envisage de proposer aux parties prenantes, le magasin Vögele et le groupe de pilotage Delémont marée basse, de rendre le lieu plus attrayant.

Mme Françoise Collarin, approuvant les remarques de M. Ribeaud, propose que, dans le cadre des travaux qui vont être effectués par rapport au changement de soutènement de cet édifice, différentes possibilités soient étudiées pour améliorer le secteur.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelant que le 9 mai 2015 Delémont était invitée à Belfort dans le cadre du 30^e anniversaire du jumelage entre les deux villes, s'étonne de ne pas avoir eu de nouvelles concernant l'accueil des Autorités belfortaines, annoncé pour le festival Delémont'BD.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que les représentants de Belfort sont attendus le 4 juillet pour une réception officielle, suivie de la visite du festival.

M. Pierre Chételat est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Habiba Al-Baadani
- M. Daniel Barrientos Leis
- Mme Ivana Cakalin
- Mme Elinda Osdautaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. ELECTION DE MME JEANNE BEURET, CS•POP•VERTS, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE MME PAOLA STANIC

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, propose la candidature de Mme Jeanne Beuret à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Paola Stanic.

Mme Jeanne Beuret, présidente, quitte la salle.

DECISION : **Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, par 32 voix.**

7. PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'AGGLOMÉRATION ET DISCUSSION

Mme Françoise Collarin présente Mme Céline Wermeille, chargée de mission au sein du Département UETP, notamment pour ce qui concerne l'agglomération. Elle précise que le plan directeur régional de l'agglomération (PDR) se situe à un niveau intermédiaire, entre le plan directeur cantonal et le PAL, et qu'il coordonne l'ensemble des politiques sectorielles en lien avec le territoire à l'échelle de l'agglomération. Dans le cadre du projet d'agglomération 1^{ère} génération, les communes concernées ont élaboré une charte en 2007 puis, en 2011, accepté la constitution du Syndicat d'agglomération. Le dossier du projet d'agglomération 2^e génération a été déposé à la Confédération en 2012. Mme Collarin précise que le document qui sera présenté par Mme Wermeille servira de socle au projet d'agglomération 3^e génération, dont les études démarreront à la rentrée 2015. L'agglomération se dote ainsi d'un PDR, qui fournit une vision globale et coordonnée du développement souhaité à l'horizon 2030. Les bureaux mandatés pour les études nécessaires à l'élaboration du PDR l'ont également été pour la Conception directrice Delémont Cap sur 2030, dans un souci de rationalisation. Le PDR a été présenté au Conseil d'agglomération, ainsi qu'à l'assemblée des communes membres du Syndicat d'agglomération de Delémont, et été favorablement accueilli. Mme Collarin précise encore que Mme Wermeille rencontre toutes les communes de l'agglomération afin de leur présenter le PDR pour ce qui les concerne spécifiquement, et lui passe la parole.

Mme Céline Wermeille indique que l'agglomération compte 11 communes, plus de 26'000 habitants, et rappelle quelques dates clés : 2007, charte d'agglomération et premier projet d'agglomération ; 2009, Delémont et sa région sont reconnues comme agglomération par la Confédération ; 2012, mise en place du Syndicat d'agglomération et du 2^e projet d'agglomération ; 2015, création du bureau technique qui compte deux postes à mi-temps, le sien pour tout ce qui touche au développement territorial, et celui du secrétaire général, M. Henri Erard.

Elle énumère ensuite les mesures réalisées ou en cours : 2012, piste cyclable Vicques-Courroux ; 2014, piste cyclable Courrendlin-Châtillon ; 2014, la vélostation ; fin 2015, la gare routière de Delémont. En 2016 les prochaines réalisations seront la piste cyclable Delémont-Soyhières et le réaménagement et l'équipement des arrêts de bus (harmonisation et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite). Pour ce qui touche Delémont, les réalisations suivantes sont prévues ces prochaines années : la boucle de circulation urbaine qui passera par le chemin de Bellevoie dans le cadre des aménagements prévus au centre-gare ; le chemin des Vies-Ste-Catherine qui sera dédié à la mobilité douce uniquement, le trafic passant par les Prés-Roses et le Centre A16, des discussions avec le Canton étant en cours à ce propos ; le réaménagement de la place Roland-Béguelin et enfin celui de l'avenue de la Gare, toujours dans le cadre des travaux gare-routière et centre-gare.

Concernant le PDR, Mme Wermeille indique, au niveau du contexte, que les problématiques du développement territorial sont toujours plus complexes, l'échelle locale n'étant plus toujours celle sur laquelle il faut travailler, d'où une planification régionale. Entre la charte d'agglomération et les projets 1^{ère} et 2^e générations réalisés avec des mesures concrètes, il y avait une lacune que le PDR comble en amenant un niveau intermédiaire. Le PDR et sa vision globale servira de socle pour le projet d'agglomération de 3^e génération et les futures révisions de plans d'aménagement locaux. C'est également un outil sur lequel s'appuyer dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal, où sont affirmées les volontés de l'agglomération. Le PDR permet de travailler aux niveaux supra communal et régional, et comporte plusieurs chapitres : urbanisation, mobilité, nature et paysage et énergie, traités par des bureaux spécialisés, les mêmes qui ont participé à l'élaboration de la Conception directrice et au plan directeur communal, afin d'assurer la cohérence entre les documents.

Pour ce qui concerne l'urbanisation, on retrouve le territoire de confluence défini dans le 2^e projet d'agglomération, les secteurs de développement stratégique, les secteurs dédiés aux activités industrielles ou les pôles au service de l'innovation. Delémont est la centralité urbaine principale. Dans le cadre d'un premier scénario concernant l'évolution démographique, retenu par le Canton, prévoyant 3'400 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, il y aurait à Delémont 1'560 habitants de plus. Un deuxième scénario, plus dynamique, a lui

été retenu par le Conseil d'agglomération, avec 4'700 habitants supplémentaires (2'115 pour Delémont). Ces calculs purement théoriques permettent de se projeter dans le futur et de prévoir les besoins en zones à bâtir. Pour Delémont, avec le scénario dynamique, il manquera 4,6 hectares et, au niveau de l'agglomération, un manque d'accueil pour 1'200 habitants. Il faudra donc mobiliser les secteurs réservés et trouver des solutions pour pouvoir accueillir ces personnes. Dans le premier scénario (3'400 habitants), au niveau de l'agglomération, la zone à bâtir actuelle est suffisante mais c'est la répartition entre communes qui posera problème, à voir si des échanges entre communes seraient possibles. Ces calculs sont théoriques, l'accueil étant calculé sur les zones libres mais pas forcément disponibles. Une autre volonté de l'agglomération est d'éviter l'étalement urbain au maximum et donc de densifier, de revitaliser les centres des localités en y conservant les commerces et les restaurants, notamment. Le projet pilote cantonal, à Porrentruy et Fontenais, pourrait être pris en exemple par rapport à la réhabilitation des centres anciens, de même que la diversification de l'offre en logements et la desserte en transports publics. Réaménager les traversées de localités, ne plus avoir de routes dédiées uniquement à l'automobile, avoir plus d'espace pour les piétons et les cyclistes, autant de mesures que l'on retrouve dans les projets d'agglomération. Au niveau du potentiel d'accueil des emplois, un ratio de 0,45 % habitant/emploi a été pris en compte, soit 1'530 ou 2'115 emplois supplémentaires en 2030, suivant le scénario choisi. Au niveau des secteurs libres et affectés, donc de la zone d'activité et des friches, il y aurait un potentiel de 2'900 emplois supplémentaires, voire 3'500 si l'on considère les secteurs d'extension prévus dans les planifications communales. Au niveau des zones d'activités toujours, l'idée exprimée dans le PDR est de concentrer les activités d'importance régionale et cantonale dans le territoire de confluence et de garder les activités de portée locale dans les communes alentours. En ce qui concerne Delémont, les centres commerciaux avec nourriture, les commerces alimentaires, les services, les boutiques, l'électronique ou les livres seront implantés en centre-ville. Par contre, pour ce qui est de la marchandise volumineuse, qui nécessite l'usage de la voiture, les magasins seront implantés dans les secteurs à proximité des jonctions autoroutières. Les expositions, magasins de meubles ou de cuisines pourront rester en centre-ville ou dans le secteur gare-sud.

Au niveau de la mobilité, il y a déjà de nombreux itinéraires cyclables au sein de l'agglomération et les transports publics voient leur fréquentation augmenter. Au niveau des transports individuels motorisés, il y a un léger problème de capacité et de fluidité sur certains axes, qui ne pose pas trop problème. Le concept élaboré dans le cadre du PDR permet de travailler sur une desserte multimodale de qualité et sur l'amélioration de la complémentarité entre les moyens de transport, le P+R à la gare de Delémont et le stationnement de vélos aux arrêts de bus en étant des exemples. Le souhait de renforcer le recours aux transports publics et à la mobilité douce passe par les infrastructures, les horaires et la promotion. Au niveau des objectifs, il y a la volonté de maintenir le nœud ferroviaire de Delémont, la poursuite de la densification de la couverture spatiale et le développement de la desserte de nouvelles haltes ferroviaires, notamment à La Communance. Plusieurs autres communes ont également leur traversée inscrite au PDR.

La conception d'évolution du paysage, document à part entière, a été reprise dans le PDR, notamment pour les activités agricoles, élément fondamental du territoire de l'agglomération, qui sont à maintenir. La mise en valeur des cours d'eau, liens biologiques, paysagers et sociaux, celle de la charpente verte, composante prépondérante du paysage de l'agglomération, ainsi que la trame naturelle pénétrant l'espace bâti, la nature en ville, sont à valoriser au maximum.

Le 4^e et dernier chapitre du PDR est consacré à l'énergie, basé sur l'objectif de la société à 2000 watts projeté par la Confédération pour 2100. En 2013 l'agglomération se situait à 8,6 de CO₂, le but étant d'atteindre la puissance de 2000 watts, avec un quart de non renouvelable et le reste en énergie renouvelable. La priorité est de diminuer la consommation d'énergie, avant de réduire la couverture du mazout de manière importante pour 2030. Ensuite vient la diminution de la couverture du chauffage électrique, avec le développement des énergies renouvelables, principalement le solaire thermique, la géothermie et le chauffage au bois. Le gaz remplacera le mazout pendant quelques années - notamment pour couvrir la dette des installations et les investissements - et va diminuer légèrement d'ici à 2030, puis de manière plus importante pour 2050.

Par rapport à la procédure de consultation, Mme Wermeille indique qu'elle se déroule dans les communes concernées en juin et juillet, les personnes concernées pouvant se prononcer jusqu'au 14 août 2015. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de l'agglomération, www.agglod.ch, avec un questionnaire et le rapport du PDR dans sa totalité. Ensuite, s'il y a lieu, le rapport sera retouché puis envoyé au Service du développement territorial pour examen préalable, en principe fin septembre, avant d'être mis au net cet hiver. En 2016, il sera adopté et approuvé par les conseils communaux et l'assemblée de l'agglomération.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite savoir si la consultation est également ouverte aux associations, économiques par exemple, avec délai au 14 août prochain pour prendre position.

Mme Françoise Collarin n'est pas certaine que les industriels, qui n'habitent pas tous forcément dans l'agglomération, ont été informés. Elle prend note de la remarque de M. Ribeaud pour combler cette éventuelle lacune de communication.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, aimerait disposer de plans plus précis, plus nets.

Mme Françoise Collarin admet qu'il est difficile d'avoir des plans plus détaillés, la consultation n'étant pas terminée, sachant qu'il faudra encore prendre en compte les remarques et demandes de modifications. Toutefois, des plans sont consultables à la Chancellerie et au Service UETP, ce dernier étant à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Patrick Claude, PDC-JDC, demande quels ont été les critères pour sélectionner les différentes communes de l'agglomération, Courfayve n'en faisant apparemment pas partie.

Mme Françoise Collarin indique que 11 communes font partie de l'agglomération et sont maintenant constituées en un syndicat de communes, grosso modo Delémont et sa couronne. Courfayve, de son côté, fait partie de la fusion de Haute-Sorne.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, précise qu'il a initié cette institution en 2002 sur la base d'une disposition légale fédérale comprenant 5 critères, dont ceux de la proximité, du développement économique ou de la contiguïté, permettant ainsi à Delémont d'être reconnue comme une des 25 agglomérations de Suisse. De 2002 à 2007, un long processus a été entamé avec les différentes communes, pour finalement aboutir au Syndicat d'agglomération, dont il a encore fallu mettre les bases légales en place. Les deux domaines de développement essentiels exigés par la Confédération étant l'urbanisation et les transports publics, différentes réalisations, notamment la nouvelle gare routière à Delémont, bénéficieront de subventions à hauteur de 40 %. M. Nusbaumer estime que le PDR est tout à fait conforme aux exigences fédérales en matière de développement des agglomérations, au projet de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la Conception directrice, et il encourage les membres du Conseil de Ville à l'approuver. En continuant à se développer de manière modeste et durable, puisque cela se fera en coordination avec les communes entourant Delémont, on peut ainsi espérer un développement cohérent du point de vue de l'urbanisme et des transports publics, pour le bien de la population et l'avenir de la région.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, remercie les personnes concernées pour la qualité du travail fourni et la présentation du dossier. S'agissant de la piste cyclable Delémont-Soyhières, il lui semble indispensable de pouvoir disposer d'une piste - et non d'une bande - cyclable sur le gabarit de la route actuelle. Il pose également la question de la sécurisation, voire de la création d'une piste cyclable, entre Courrendlin et la Roche-Saint-Jean. Enfin, il se demande s'il existe une possibilité d'accueillir une commune extra-cantonale au sein de l'agglomération, en l'occurrence Moutier.

Mme Céline Wermeille précise que des discussions quant à la piste cyclable Delémont-Soyhières sont en cours avec le Canton. Le projet concerne le côté Est de la Birse, sur le chemin du Colliard, avec une partie réservée aux cyclistes et l'autre aux piétons. En ce qui concerne Courrendlin-La Roche-Saint-Jean, considérant qu'il s'agit de relier deux localités de l'agglomération, même si c'est peut-être un peu en dehors du périmètre, elle prend note de la remarque de M. Parrat.

Mme Françoise Collarin, en ce qui concerne Moutier qui se situe dans un autre canton, n'a pas connaissance des possibilités permettant de l'intégrer à l'agglomération, mais prend note de cette réflexion.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, précise qu'il y a des agglomérations au sens du droit fédéral qui ont un périmètre défini par la Confédération et sont subventionnées. Les agglomérations transfrontalières comprennent des communes de différents pays parce qu'elles forment une masse urbaine compacte, Porrentruy notamment s'intéresse à cette possibilité, qui toutefois n'obtiendrait pas de subventions fédérales. A son avis, si on devait inclure Moutier à l'agglomération au sens du syndicat cantonal, cela lui semble possible parce que la loi cantonale dit qu'on peut former une agglomération pour autant qu'il y ait 20'000 habitants. D'autres critères, qui ne sont pas les mêmes que ceux de la Confédération, sont également à prendre en compte, mais il est évident que ce genre d'agglomération ne serait pas reconnue au niveau fédéral et n'obtiendrait pas de subventions.

8. **COMPTES COMMUNAUX 2014**

M. Damien Chappuis, maire, indique que les comptes 2014 bouclent avec un excédent de 1,568 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 1'201'701.-. De plus, des amortissements complémentaires pour un montant de Fr. 3'182'800.- ont été réalisés. Ce bon résultat est dû à la performance des revenus des personnes physiques, qui atteignent 23,8 millions de francs, soit 1,751 million de plus que prévu, malgré l'introduction des modifications de la loi d'impôt visant, notamment, à l'harmonisation entre les couples mariés et célibataires, ainsi que la diminution annuelle de 1 % du barème cantonal. Les impôts des frontaliers ont augmenté de Fr. 147'800.- par rapport à 2013, l'amnistie fiscale a rapporté Fr. 578'400.-, les impôts répressifs Fr. 812'700.-, et un encaissement extraordinaire de

l'impôt des successions et donations, de Fr. 385'000.-, a été enregistré. Toutefois, il faudra veiller aux charges liées, notamment celles en lien avec l'enseignement et les crèches, en constante augmentation. Avec des investissements de la Municipalité et des SID se montant à 8,95 millions de francs, le degré d'autofinancement est de 132,8 % et correspond largement aux principes comptables. M. Chappuis souligne que le Conseil communal a enregistré avec satisfaction le résultat des comptes 2014 et constate que, l'assiette fiscale des personnes physiques ayant progressé, elle donne une garantie pour les années à venir, sachant que du côté des personnes morales il faudra s'adapter, à moyen terme, aux conséquences de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises. M. Chappuis termine en indiquant que le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2014.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indique que cette dernière a examiné attentivement les comptes 2014 et le rapport de l'organe de révision. Il apporte une correction au rapport de la CGVC : les charges de la Maison de l'Enfance, en augmentation, reflètent l'ouverture d'une unité d'accueil à la rue du 24-Septembre, à Morépont, et non rue Jean-Prévôt, comme indiqué par erreur. M. Ribeaud relève qu'en ce qui concerne l'enlèvement des ordures, l'épuisement du fonds de réserve exige, malgré ce qui est déjà entrepris, des mesures correctives rapides. Il remarque que l'impôt sur les sociétés anonymes se tasse légèrement, ceci en haute conjoncture économique, et avant la réforme de l'imposition des entreprises. Il souligne que le tableau exhaustif des emprunts révèle une bonne planification de l'échelonnement de la dette. Toutefois, M. Ribeaud relève une différence frappante entre le budget et les comptes, avec des charges prévues pour 99,9 millions de francs alors que 106,7 millions ont été utilisés ou dépensés. Une partie de cette différence est due à des amortissements sur obligatoires, différence qui rend le pilotage des finances et des projets aléatoire. Le remplacement du système de gestion informatisé Larix qui, de l'avis de la CGVC, devrait inclure une comptabilité analytique individuelle des crédits, mais aussi des immeubles communaux, du patrimoine de l'administration et du patrimoine financier, devrait permettre un pilotage plus fin, permettant de réagir rapidement. En conclusion, la CGVC souligne la bonne tenue des comptes communaux et M. Ribeaud invite le Conseil de Ville à les accepter tels que présentés.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, indique que son groupe est satisfait des comptes 2014 et, la politique de gestion mise en place ces dernières années se révélant positive, il lui semble opportun de la poursuivre ces prochaines années. Il relève cependant que, durant les six dernières années, les charges de presque tous les secteurs ont diminué ou se sont stabilisées mais que celles de l'Action sociale ont fortement augmenté, ce qui est préoccupant, même si le développement de la Maison de l'Enfance reste une priorité. La dette, importante, à mettre en regard des investissements réalisés, des taux d'intérêts actuels et de son échelonnement dans le temps, est relativement bien maîtrisée, raison pour laquelle le PDC-JDC propose d'accepter les comptes 2014.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, souligne que son groupe est très satisfait de l'équilibre présenté dans les comptes 2014. La communication autour de ces comptes et du budget appelle, à son avis, quelques commentaires. En novembre 2013, le Conseil communal présentait un budget 2014 largement déficitaire et M. Rebetez lit un extrait du procès-verbal du Conseil de Ville du 25 novembre 2013 : « l'exercice 2014 sera négatif, 2015 et 2016 étant encore plus difficiles, vu la baisse fiscale de 1 % par année, ce qui représente un manque à gagner annuel supplémentaire de Fr. 400'000.-, pour atteindre 2 millions de francs. M. Kohler craint que la Ville n'ait plus aucune marge de manœuvre d'ici à quelques mois, faute d'avoir pris les bonnes décisions, tout en relevant que d'autres mesures devront être prises pour obtenir des recettes supplémentaires, soit l'augmentation d'impôts ou la diminution des dépenses ou des investissements ». Pour un même exercice, M. Rebetez s'étonne de l'antagonisme des discours, M. Kohler annonçant un budget déficitaire, voire même une augmentation de la quotité d'impôts, puis appelant à suivre le mouvement de baisse fiscale. Revenant aux comptes 2014, et à ce qu'il adviendra des excédents de recettes, il propose 3 options : une baisse progressive de la dette, des investissements et une plus grande marge de manœuvre pour le fonctionnement des institutions, ou une baisse fiscale. Rappelant que la fonction publique a consenti à des sacrifices financiers durant plusieurs années, il lui semble opportun de réajuster la tendance. Ensuite, la Ville initiant des projets multiples et variés destinés à améliorer la qualité de vie, pourquoi ne pas pérenniser des projets et répondre à des besoins admis, notamment dans le domaine de la petite enfance et des loyers modérés. A la lecture des comptes 2014, le groupe CS•POP•Verts appelle à la plus grande prudence et demande que l'Exécutif delémontain pèse bien le pour et le contre avant de proclamer une baisse des impôts. En effet la baisse linéaire du Canton, ainsi que la 3^e réforme de l'imposition des entreprises, laissent présager une forte diminution des rentrées fiscales.

M. Julien Crevoisier, PLR, indique que son groupe acceptera les comptes. Notant avec satisfaction le bénéfice d'exploitation 2014, rappelant également la baisse linéaire cantonale et la réforme de l'imposition des entreprises, il appelle à la vigilance. M. Crevoisier soulignant encore un motif d'insatisfaction et d'inquiétude, celui de la dette et de son évolution, il invite cependant à accepter les comptes 2014.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relevant que l'écart budgétaire rend à long terme la gestion financière plus difficile, constate que, globalement, le budget au niveau communal est bien tenu et que la différence provient des recettes fiscales qui sont évaluées d'après les données fournies par le Canton, et des impôts répressifs, importants en 2014. Ayant demandé à la vérificatrice des comptes de la fiduciaire ce qu'elle pensait de la façon dont les comptes communaux étaient gérés, M. Miserez rapporte que, selon cette dernière, la qualité était au-dessus de la moyenne, raison pour laquelle il remercie celles et ceux qui font un si bon travail. Il conclut en indiquant que le PCSI acceptera les comptes tels que présentés.

M. Jude Schindelholz, PS, indique que le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction des comptes communaux 2014 et les acceptera. Comme M. Miserez l'a relevé, la conjoncture se maintenant à un bon niveau, les rentrées fiscales ont été supérieures à ce qui était prévu, le problème majeur étant d'estimer les recettes des impôts. Il soupçonne aussi que le fait d'avoir des prévisions pessimistes permet de couper toute velléité d'investissement. M. Schindelholz s'étonne lui aussi des propos tenus en 2013 par M. le Maire, qui parlait de hausse de quotité, alors que durant la campagne électorale de ce printemps on penchait plutôt pour une baisse. De l'avis du groupe socialiste, une telle perspective est hasardeuse et ne s'inscrit pas vraiment dans l'attitude précautionneuse qui doit prévaloir en matière de gestion du ménage communal. En effet, avec l'abandon du taux plancher pour le franc suisse et l'acceptation de l'initiative populaire sur l'immigration de masse, les perspectives pour l'économie suisse et jurassienne sont moins favorables. Avec toutes ces incertitudes, il lui semble difficile de prôner une diminution d'impôts car il faut encore tenir compte des investissements à venir, la réfection de l'avenue de la Gare et la rénovation du Gros-Seuc, par exemple, ou encore de certains crédits qui ont été repoussés ou seront réalisés à longue échéance, comme les places de jeux. Il y a assez de choses à réaliser pour améliorer la qualité de vie à Delémont avant de diminuer les impôts. En conclusion, M. Schindelholz invite les conseillers de ville à accepter les comptes 2014.

M. Damien Chappuis, maire, répondant à M. Ribeaud, affirme la claire volonté du Conseil communal de pouvoir disposer d'une comptabilité analytique, ce qui est étudié actuellement au niveau du changement du logiciel informatique Larix. Revenant aux propos de MM. Rebetez et Schindelholz, il concède qu'il y a des écarts entre les prévisions et les comptes, dus aux indications du Canton notamment, mais, s'agissant des comptes 2014, il n'y a pas lieu de débattre sur les pistes envisagées pour la suite. Celles-ci seront abordées lors des discussions sur le budget 2016, actuellement en préparation.

DECISION : les comptes communaux 2014 sont acceptés par 33 voix.

9. **RAPPORT JUIN 2013 - AVRIL 2015 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT LE PROJET "DELÉMONT MARÉE BASSE" - AMÉNAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS**

Mme Françoise Collarin remercie le Bureau du Conseil de Ville d'avoir inscrit ce rapport à l'ordre du jour de la présente séance, rapport qui doit être présenté durant le 1^{er} semestre de l'année et qui concerne les années 2013 à 2015. Le montant du décompte « En Dozière » et de la préparation de la mise en œuvre du suivi d'efficacité de ce secteur est de Fr. 4'178'080.-, subventionné à hauteur 95,31 %, soit Fr. 3'982'128.-. Plusieurs objectifs ont été présentés à l'Association cantonale des pêcheurs et à la Société de pêche à la ligne, et le suivi piscicole ainsi que les essais effectués à la passe à poissons de la Grande-Ecluse se sont révélés satisfaisants. L'examen du projet Centre-aval et Morépont amont et le traitement des oppositions au plan spécial No 75 - qui ont été retirées - permettent de poursuivre les études. Les négociations ont permis de trouver un accord entre la Municipalité et Vögele, qui confirme sa participation de 50 % des coûts restants pour les piliers verticaux du bâtiment de l'avenue de la Gare, ainsi qu'avec le Service cantonal des infrastructures concernant l'utilisation et l'exploitation des espaces extérieurs de la construction Avenir 33, soit toute la rive de la Sorne depuis la rue de l'Avenir. Suite à la mise au concours, la planification et la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau, puis celle de Morépont, ont été établies. La définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux Centre-aval et Morépont amont, ainsi que la réalisation du plan d'alarme et des mesures définitives, ont été acceptées. Cet aménagement, autrement dit le parc urbain, contribution fondamentale à la dynamique paysagère souhaitée dans le cadre la révision de l'aménagement local, consiste en un reprofilage du lit de la rivière, à la construction de murets et de digues. Sur le tracé de la voie de chemin de fer Delémont-Bâle, la Caisse de pensions de la RCJU, propriétaire du terrain, ainsi que les CFF, ont donné leur accord pour mettre en place un déversoir de crues répondant à une crue de 200 ans. Après les décomptes des subventions, les coûts restant à la charge de la Municipalité sont conformes à ceux annoncés. Au niveau du calendrier, la mise en œuvre des dossiers en cours pour la période 2016 et 2017 sera réalisée en 2015.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, avoue qu'on aurait pu craindre, en 2009, que ce dossier ne devienne un serpent de mer de par sa taille, sa durée et son coût. Or, force est de constater qu'il s'agit d'un projet rondement mené, que de très nombreuses subventions ont été obtenues, et elle félicite la Municipalité pour son travail et sa bonne gestion du dossier.

10. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2014

M. Marc Ribeaud, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, rappelle qu'à tout moment les conseillers de ville peuvent intervenir auprès cette instance. En 2015 il n'y a pas eu d'intervention externe auprès de la CGVC, qui a été occupée essentiellement par la réorganisation et le changement de régime du FRED. D'autres problèmes l'ont préoccupée ou occupée, qui sont détaillés dans le rapport annuel.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/15 - "DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PROPOSITION POUR UNE DIVERSIFICATION", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relevant la forte dépendance de l'économie jurassienne à l'horlogerie et à la mécanique, constate que la ZARD mise essentiellement sur les techniques médicales et les nouvelles technologies à haute valeur ajoutée. Son postulat demande aux Autorités communales d'évaluer une autre piste, à l'instar de Fribourg par exemple qui, suite à la fermeture de la brasserie Cardinale, a réagi en mettant sur pied un parc technologique qui occupe plus de collaborateurs que l'ancienne brasserie. En l'occurrence, Fribourg a joué un rôle moteur dans cette évolution. La diversification proposée par son postulat amènerait une extension de la palette des professions pratiquées dans la région et une contribution au maintien d'une industrie de base en Suisse. Il s'agit de miser sur une ressource locale, le bois, pour à terme fabriquer certains des produits utilisés quotidiennement. La chimie amorce en effet une évolution vers la biochimie industrielle, la vallée de Delémont, proche de centres de haute compétence en matière de chimie, est bien située pour y participer en fabriquant et distribuant des produits chimiques dérivés de bois indigène. Le programme national de recherche « ressources bois » évalue la transformation du bois usagé et de résidus de bois en composants chimiques afin d'identifier et de tester les moyens de valoriser ces déchets, de produire de nouvelles substances chimiques et de développer de nouvelles applications pour les matières premières issues du bois. A terme, une usine transformerait le bois en produit chimique dont les débouchés seraient, entre autres, les industries chimiques du bassin bâlois. Du point de vue de l'éthique, rien ne s'oppose à l'utilisation du bois de moindre qualité pour en extraire des produits chimiques. Concrètement, le site d'Alcosuisse à la Communance pourrait accueillir un centre de recherche appliquée et de développement de biotechnologie industrielle. Dans un premier temps, on y logerait les usines pilotes, en étroite collaboration avec Bâle et l'EPFL, toutes deux actives dans ce domaine. Depuis une trentaine d'années, la chimie est fermement encadrée et on a pu continuer à fabriquer en Suisse des produits, par des procédés relativement propres, plutôt que d'en transférer la fabrication dans des pays plus laxistes. M. Ribeaud conclut en proposant d'accepter son postulat.

M. Damien Chappuis, maire, trouvant les propositions de M. Ribeaud intéressantes, rappelle les démarches engagées en son temps par le Conseil communal en vue de soutenir le projet d'usine de bioéthanol sur le site d'Alcosuisse. Il indique que l'Exécutif va prendre contact avec le Service cantonal de l'économie et Creapole, notamment, pour étudier les propositions formulées, en cas d'acceptation du postulat. En effet, n'étant pas dotée en ressources humaines suffisantes, la Municipalité ne peut traiter seule d'une problématique aussi complexe. M. Chappuis rappelle encore que, l'avenir d'Alcosuisse étant actuellement en discussion aux Chambres fédérales, une décision n'intervenant éventuellement pas cette année, toutes les réponses aux questions soulevées par le postulat ne pourront peut-être pas être données dans le temps imparti.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, trouve que ce projet, excellent, va dans le sens d'une diversification des ressources locales et soutient le postulat.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, approuve l'idée de renforcer l'économie jurassienne en la diversifiant. Toutefois, il se pose la question de l'opportunité d'établir une industrie lourde à Delémont plutôt qu'ailleurs, au sein de l'agglomération, en regard de la taille de l'usine et de l'offre de terrains à disposition. De plus, l'Ordonnance sur la protection des accidents majeurs est très exigeante, notamment concernant les abords des voies ferrées et de communication, ce qui pourrait poser problème. De manière globale, le groupe PDC-JDC soutient le postulat mais, quelques doutes et questions restant en suspens, il donne la liberté de vote sur cet objet.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son parti est très satisfait de cette proposition et soutiendra le postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, précise que les usines pilotes sont d'un gabarit à peu près équivalent à un quart ou un tiers de ce qui existe actuellement sur le site d'Alcosuisse ; s'il est fait mention dans le postulat de l'agglomération, c'est en regard de la phase de réalisation d'une éventuelle usine.

DECISION : le postulat 4.04/15 - "Développement économique : proposition pour une diversification", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 29 voix, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/15 - "DES NUISANCES ET DES TENSIONS QUI AUGMENTENT", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, constatant que le corps électoral a tranché par rapport à la question de l'imposition à la source des frontaliers, se pose néanmoins un certain nombre de questions. Le fait que de nombreux frontaliers viennent travailler dans la région en utilisant leur voiture, tout comme il y a de nombreux pendulaires suisses, l'interpelle écologiquement parlant. Les critiques majeures de la population locale à l'égard des frontaliers concernent les bouchons et l'occupation des parkings. D'un côté, M. Baettig trouve qu'on pourrit la vie des automobilistes jurassiens, qui ne peuvent pas tous utiliser les transports publics, en limitant l'accès des véhicules en Vieille Ville ou à la gare, par exemple. A ce propos il trouve dangereuses les places dépose-minute. D'un autre côté, il remarque qu'on ferme les yeux sur le phénomène de l'usage des voitures par un nombre important de personnes qui viennent travailler d'ailleurs. Selon le magazine *Bilan*, la moyenne suisse est de 30 % de frontaliers, le Jura en compte lui 36 %. Sans entrer dans le détail de l'impact sur le chômage local ou les pertes induites dans l'économie française, M. Baettig s'interroge sur les nuisances générées par l'usage de voitures individuelles parmi lesquelles, selon un sondage qu'il a effectué aux heures de pointe, une sur deux est française. Par son postulat, il aimerait savoir quelle est la proportion des voitures françaises dans les bouchons, si les accès routiers sont adaptés aujourd'hui compte tenu de l'augmentation prévisible du phénomène, et si le Conseil communal peut intervenir auprès des entreprises pour qu'elles incitent les frontaliers à faire du covoiturage ou à utiliser les transports publics.

M. Damien Chappuis, maire, remarque que si les routes n'étaient pas empruntées par les frontaliers, elles le seraient forcément des travailleurs indigènes. Il relève ensuite que les parkings des entreprises sont adaptés à leurs besoins, le Service UETP exigeant un nombre de places de stationnement selon les normes en vigueur pour tout permis de construire, tenant compte de l'accessibilité en voiture et de la mobilité douce. A la Communance, un plan de mobilité douce est d'ailleurs requis pour toute entreprise de plus de 15 employés. De plus, la réalisation d'une halte ferroviaire dans ce secteur devrait permettre d'en favoriser l'accès. Le covoiturage se pratique déjà mais il est évidemment toujours possible de faire mieux. Afin de sensibiliser la population, des campagnes d'information ont eu lieu auprès des entreprises, à la Communance en particulier, d'une part en collaboration avec le Canton et CarPostal et, d'autre part, par la promotion de JobAbo ou Vagabond et la transmission des horaires des transports publics. M. Chappuis indique encore que l'agglomération a établi un guide de mobilité disponible sur internet, qui vise à favoriser tous les modes de transports alternatifs. A son avis, si la problématique devait être revue, cela devrait se faire à l'échelon cantonal et non communal. M. Chappuis, estimant que le postulat s'apparente à une question écrite dont il vient de donner les réponses, invite le Conseil de Ville à refuser cette intervention car elle vient d'être réalisée.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, regrette que M. Baettig, dans ses interventions qui sont souvent à sensibilité écologique, en profite pour s'en prendre aux frontaliers et aux étrangers. Son postulat aurait été très intéressant s'il n'avait pas été lié aux frontaliers. Constatant que les Jurassiens tiennent à leur voiture, Mme Rohner trouve étonnant que, comme indiqué par M. Baettig, une voiture sur deux, aux heures de pointe, soit française.

DECISION : le postulat 4.08/15 - "Des nuisances et des tensions qui augmentent", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 28 voix contre 3.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/15 - "LE NETTOYAGE DES DÉCHETS JETÉS AU SOL. QUEL COÛT, QUELLES SOLUTIONS ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, dans sa motion, s'intéresse au problème des déchets jetés au sol, à leur nettoyage, à leur coût et aux solutions qui pourraient être apportées. Selon un article paru dans *Le Matin*, le nettoyage de ces déchets, entre autres mégots, emballages de repas, chewing-gums ou mouchoirs, coûterait 200 millions de francs au niveau suisse. Ces incivilités ternissent l'image du pays, sans compter les dangers pour la faune ou pour l'agriculture lorsqu'elles ont lieu en périphérie. M. Baettig se demande si ce phénomène peut être directement lié au manque de poubelles et quel a été l'impact de la taxe au sac, qui a conduit à créer des poubelles requins qui ont une petite entrée pour empêcher d'y passer les ordures ménagères. Avec sa campagne Super Balayeur, Porrentruy a abordé avec pertinence la question de l'information et de l'incitation à modifier les comportements incivils. M. Baettig demande au Conseil communal de chiffrer les coûts liés au « littering » et le nombre d'heures consacrées par la Voirie, surtout le week-end, au nettoyage des rues, d'évaluer la densité optimale de poubelles adaptées à proximité de zones sensibles, par exemple la gare ou les parcs publics, et s'il peut envisager de

compenser les coûts induits par des amendes. Il souhaite également être renseigné sur le nombre d'amendes et leur montant perçus actuellement et aimerait que la Ville s'inspire du modèle de Porrentruy afin de sensibiliser la population à l'ampleur du phénomène.

Mme Françoise Collarin, prenant note des remarques du motionnaire, indique qu'un groupe de travail, dont M. Baettig fait partie, a été constitué et abordera une partie des points soulevés par sa motion. Elle encourage M. Baettig à y participer activement. Ainsi, la réflexion étant actuellement en cours, Mme Collarin propose de transformer la motion en postulat.

M. Thierry Kamber, PS, donnant raison à Mme Collarin, propose de transformer la motion en postulat et d'y ajouter un point : vérifier que la dotation en personnel de la Voirie est suffisante pour satisfaire les exigences des cahiers des charges.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, précise avoir déjà posé ces questions lors d'une précédente séance mais reçu une réponse évasive. Les questions qu'il formule ne concernent pas vraiment le groupe de travail cité par Mme Collarin, qui se préoccupe du traitement des ordures ménagères, mais la propreté de la ville et la politique de sanction. Il insiste pour savoir si les gens sont amendés lorsqu'ils jettent leurs mégots par terre, le but n'étant pas d'augmenter l'engagement du personnel de la Voirie mais que le pollueur soit le payeur, qu'on comprenne d'abord le contexte des incivilités pour ensuite responsabiliser et sanctionner directement les contrevenants. M. Baettig conclut en maintenant sa motion.

Mme Françoise Collarin confirme qu'il y a des sanctions mais n'en connaît pas le nombre exact, sanctions qui ne touchent toutefois pas les incivilités dont il est question. Elle n'entend cependant pas faire engager du personnel pour suivre les gens afin de savoir qui jette quoi par terre. En ce qui concerne les poubelles, dont il a plusieurs fois été question à la tribune, elles ont été en grande partie remplacées, mais elles sont aussi souvent volontairement abîmées. Ce dossier est suivi par les services municipaux. Quant à la ville, Mme Collarin estime qu'elle n'est pas si sale, ses services faisant bien leur travail. Enfin, elle indique que le groupe de travail chargé de cette problématique présentera ses propositions au Conseil de Ville mais qu'il faut lui laisser le temps de parvenir à ses conclusions.

DECISION : la motion 5.09/15 - "Le nettoyage des déchets jetés au sol. Quel coût, quelles solutions ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 28 voix contre 3.

14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/15 - "DES PARCS POUR LES AUTOCARS", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

M. Pierre Chételat, PLR, regrette que les véhicules d'une certaine hauteur, notamment les cars, ne puissent plus entrer sur le parking du Gros-Pré-Monsieur, ce qui pose deux problèmes. Le premier concerne les transporteurs de passagers locaux qui doivent rassembler leurs clients, qu'ils arrivent en train ou en voiture. Au parking du Comptoir, qui n'est pas encore ouvert au public, il n'y a actuellement que trois places de parc, ce qui est insuffisant, d'autant que s'y déroulent de nombreuses manifestations. Le second problème concerne les passagers passant la nuit à Delémont et ceux qui s'arrêtent pour visiter la ville. Là également il s'agit de trouver un emplacement près des hôtels et des restaurants, nombre de personnes âgées profitant des voyages en car. Il précise que si un chauffeur doit déplacer son véhicule pendant sa pause, après avoir déposé ses passagers, celle-ci n'est plus valable. D'ici un ou deux ans, avec l'ouverture de la Transjurane, il y aura probablement plus de cars qui vont passer près de Delémont et leur donner la possibilité de s'y arrêter sera un atout pour la ville. M. Chételat propose une motion plutôt qu'un postulat parce qu'il est urgent de mettre en place une commission, ou un groupe de travail, chargée d'étudier cette problématique. Regroupant des conducteurs, des entreprises de cars, le SIRD, pourquoi pas l'Office du tourisme, sous l'égide de la Municipalité qui mettra à disposition ses compétences et son expérience, cette commission devra prendre des décisions rapidement. Revenant au parking du Gros-Pré-Monsieur, M. Chételat pense que c'est un endroit idéalement placé, très intéressant, et conclut en soulignant que sa motion n'est pas très contraignante, elle demande de réunir les acteurs concernés pour avoir une réflexion globale sur ce sujet.

Mme Françoise Collarin indique que des contacts réguliers sont entretenus avec les caristes, qui ont été informés de la démarche en cours sur le parking du Comptoir. Y étant passée récemment, elle a constaté que plusieurs cars y étaient parkés et que cette solution fonctionne. La Commune étant propriétaire de cette surface, après en avoir discuté avec le Comptoir, elle a également demandé à la gérer. Il faut maintenant un peu de temps pour que les choses se mettent en place. Le Conseil communal considère que la place du Comptoir est idéale puisqu'il n'y a que le sous-voies à franchir pour accéder à la gare. De leur côté, les caristes ont pris l'habitude de déposer leurs clients et d'aller parker ailleurs. Mme Collarin demande de transformer la motion en postulat puisque, la Commission UETP étudiant la problématique, il n'est pas nécessaire de créer une commission pour parler du même sujet.

M. Paul Fasel, PCSI, informe que son groupe juge la proposition de M. Chételat intéressante car il lui semble essentiel de pouvoir proposer un accueil de qualité aux touristes. Actuellement les places disponibles pour les cars ne sont pas forcément les plus adéquates et sont en nombre restreint. Toutefois M. Fasel est plus favorable au postulat qu'à la motion, la proposition du Conseil communal d'impliquer la Commission UETP lui semblant judicieuse. M. Fasel indique que le PCSI votera en faveur d'une intervention sous forme de postulat.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, pense que ce n'est pas à la Commune de tout régler, qu'il y a des organismes qui s'occupent de problèmes spécifiques, tel le tourisme, l'Office du tourisme ou le SIRD par exemple. A son avis, pour que les affaires marchent, ce sont les gens directement intéressés qui doivent étudier la problématique et faire des propositions à l'Autorité communale, dans la mesure où il y a des besoins concrets, comme libérer des places de parc ou poser une signalisation. M. Miserez maintient que ce groupe de travail, certainement nécessaire, devrait avant tout être centré autour du SIRD, par exemple.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, est convaincu que la mise à disposition de places de parc pour les autocars est importante, tant pour les Delémontains qui désirent voyager que pour les touristes faisant une escale dans la capitale jurassienne. Toutefois, les discussions devraient bientôt aboutir avec la Société du Comptoir pour la création d'une zone de parage, raison pour laquelle le groupe PDC-JDC demande la transformation de la motion en postulat pour la soutenir.

M. Pierre Chételat, PLR, souligne qu'avant de déposer cette motion, il s'est renseigné auprès des hôteliers, des caristes, des chauffeurs de la région et même de plus loin, et que tous sont d'accord pour dire que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il craint que la Commission UETP ne consulte pas les professionnels, ni les hôteliers, et prenne des décisions qui ne tiennent pas compte de leurs besoins, raison pour laquelle il maintient la forme de la motion.

DECISION : la motion 5.10/15 - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 16 voix contre 14.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/15 - "GESTION DE LA DETTE COMMUNALE : « COMMENÇONS PAR LE DÉBUT ET LA MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE FINANCEMENT ! »", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Julien Crevoisier, PLR, souhaite, par sa motion, l'établissement d'un tableau de financement, s'agissant de la dette communale qui s'établit aujourd'hui à près de 130 millions de francs et découlant, à son avis, d'un problème de gestion des liquidités. Maîtriser l'évolution de la dette, c'est aussi maîtriser l'impact et l'évolution des liquidités. Sa motion détaille les trois volets qui génèrent ou ont un impact sur les liquidités. Il s'agit premièrement des activités d'exploitation ordinaires, les encaissements et décaissements liés aux activités de la Commune ; deuxièmement des investissements, voire des désinvestissements auxquels pourrait procéder la Municipalité. Enfin, il faudra déterminer s'il y a un solde positif ou non et, le cas échéant, avoir recours à un financement extérieur. M. Crevoisier souhaite donc la mise en place d'un tableau de bord qui s'inspire du document existant figurant sur la page A-4 des comptes, pour l'amender en mettant l'accent sur les liquidités et en éliminant tout élément purement comptable. Par exemple, pour ce qui concerne la partie de fonctionnement, le tableau existant reprend le bénéfice annuel de 1,568 million de francs qui toutefois ne représente pas du cash, et des éléments comptables comme les réserves, les amortissements et les provisions, qui ont un impact et devraient être ajoutés au résultat pour pouvoir estimer véritablement les liquidités qui sont dégagées par les activités de fonctionnement. M. Crevoisier souhaite que, ces tableaux existant, ils soient complétés pour qu'au final on puisse clairement évaluer, lors de la présentation du budget, le niveau des liquidités à disposition et, le cas échéant, il demande si la possibilité sera offerte soit de diminuer la dette en effectuant des amortissements, soit au contraire de l'augmenter par des investissements.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la gestion de la dette est un enjeu majeur de la Ville. Il propose toutefois de refuser la motion, le Conseil communal la considérant comme déjà réalisée puisque le tableau dont fait mention M. Crevoisier figure bel et bien dans le budget, en page B-2. De plus, la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 prévoit une meilleure présentation des flux de liquidités par l'élaboration de trois flux distincts : l'activité opérationnelle, l'activité d'investissement et de placement, et l'activité de financement. Toutefois son entrée en fonction n'est prévue qu'en 2017 par le Service des communes et c'est à ce moment-là qu'il entrera en vigueur. A son avis, ce tableau ne va pas améliorer du jour au lendemain la dette communale, il n'est qu'un outil de gestion parmi d'autres, l'important demeurant le principe de l'autofinancement, en limitant les investissements par rapport aux résultats du compte de fonctionnement. Prenant note des différentes revendications de M. Crevoisier, M. Chappuis demande de refuser cette motion, puisque déjà réalisée.

DECISION : la motion 5.11/15 - "Gestion de la dette communale : « Commençons par le début et la mise en place d'un tableau de financement ! »", PLR, M. Julien Crevoisier, est refusée par 24 voix contre 5.

16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/15 - "QUOTITÉ D'IMPÔT : « UN OUTIL AU SERVICE DU MÉNAGE COMMUNAL ET DE LA DETTE AVANT D'ÊTRE UN ARGUMENT ÉLECTORALISTE ! »", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Julien Crevoisier, PLR, revenant sur la campagne électorale de ce printemps, lors de laquelle il a été fait mention d'une baisse de la quotité d'impôt, admet que le PLR y est en général favorable. Toutefois, l'état de la dette de la Ville, le contexte fiscal doté de passablement d'incertitudes, la baisse linéaire des impôts cantonaux, la fiscalité des couples mariés, OPTI-MA et son lot de mesures, la réforme de l'imposition des entreprises, l'amnistie fiscale et la péréquation financière en partie rediscutée sont autant d'éléments qui posent la question de l'opportunité de baisser la quotité de 1,95 à 1.90. L'un des arguments avancés était l'éventuelle fusion des communes, Delémont, pour être attractive, se devant d'avoir une quotité plus basse. M. Crevoisier fait toutefois remarquer que celle de deux villages seulement l'est. Par contre, l'endettement de la Ville est bien plus problématique dans ce contexte. Il demande donc de réaliser une planification, de poser un certain nombre d'hypothèses en termes d'évolution de la population, de la quotité d'impôt, des emplois, afin de définir une stratégie de la dette. Ce document permettra de répondre à la question de ce que l'on souhaite faire de la dette : l'augmenter, la maintenir en l'état ou la diminuer ? En posant l'objectif à atteindre, on pourra ensuite définir les moyens, la méthode, la façon d'y arriver. Les arguments avancés lors de la campagne électorale ne satisfont pas le PLR, raison du dépôt cette motion.

M. Damien Chappuis, maire, confirme qu'il a fait certaines propositions durant la campagne électorale. Celles-ci seront débattues lors de l'élaboration du budget 2016, basées sur des chiffres en rapport avec l'évolution actuelle de la population, les rentrées fiscales espérées et, essentiellement à son avis, sur les conclusions ou les pistes prises en considération par le Comité de fusion qui pourrait, pourquoi pas, proposer une quotité d'impôt à 1.9. Quant à la partie de la motion qui demande la planification dans le temps de la gestion de la dette, M. Chappuis estime qu'elle est réalisée puisque cela figure aux pages B-5 à B-10 du budget, qui concernent le plan financier des investissements. On y trouve notamment, page B-11 du budget du plan financier 2015-2018, les investissements nets annuels qui sont prévus et les investissements nets corrigés avec, en parallèle, le degré d'autofinancement prévu pour la Municipalité. Selon M. Chappuis, la gestion de la dette figure dans le document, tout comme l'ensemble des crédits qui sont soumis au Conseil de Ville tout au long de l'année et qui correspondent effectivement au plan financier des investissements qui a été défini par le Conseil communal. Considérant la motion comme déjà réalisée, M. Chappuis propose de la refuser.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, se souvient qu'en 2013, lors de la présentation de la proposition de fusion de communes, il était fait mention d'une quotité générale à 1.95 et non à 1.9. M. Rebetez a d'autres sources qu'inquiétude que la dette, bien qu'il faille y rester attentif, et craint que l'acceptation de cette motion n'ouvre une autoroute à une baisse fiscale. Toutefois son groupe va la soutenir, parce qu'elle met un frein à la dérive de la baisse fiscale, qui est à son avis un dogme plus qu'une intention ou un enjeu politiquement étudié.

M. Julien Crevoisier, PLR, admet que les pages B-5 et B-10 des comptes et du budget font la liste des investissements. Toutefois il ne s'agit pas là de la gestion des investissements, cela n'indique pas quelle est la stratégie communale en matière de gestion de la dette, si on veut l'augmenter, la maintenir ou la diminuer. Ce n'est pas un outil de gestion de la dette, il ne tient pas compte des différents scénarii relatifs à l'évolution de la population et ne contient pas de simulation concernant les variations de la quotité d'impôts.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal souhaite encore investir en ville de Delémont, tout en maintenant la dette, raison pour laquelle il a défini le montant financier à disposition. Le degré d'autofinancement souhaité par l'Exécutif delémontain, avec une marge correcte par rapport aux barèmes imposés, est calculé par rapport à ce montant financier. C'est au Conseil de Ville de définir les règles en refusant, notamment, les crédits proposés s'il souhaite voir la dette diminuer. Répondant à M. Rebetez, il lui indique que l'acceptation de cette motion ne maintiendrait en rien la quotité à 1.95, car ce n'est pas ce qu'elle demande. Quant à la quotité de la future entité, elle est actuellement étudiée par un groupe de travail qui établit des projections à 1.9 comme à 2 ou 2.05, et fera par la suite des propositions aux différents conseils communaux concernés par le projet, qui sera soumis au peuple en vue d'une éventuelle fusion.

DECISION : la motion 5.12/15 - "Quotité d'impôt : « Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste ! »", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée par 17 voix contre 16.

17. RÉPONSE AU POSTULAT 4.09/14 - "ROUTES DE DESSERTE ET RUES COLLECTRICES : AMÉLIORER ENCORE LA SÉCURITÉ, LA CONVIVIALITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT

Mme Françoise Collarin indique que les principes généraux souhaités par ce postulat sont intégrés dans la Conception directrice « Delémont, cap sur 2030 » du Plan d'aménagement local, ratifiée par le Conseil de Ville le 1^{er} juin dernier. Pour elle la problématique soulevée sera réglée par la gestion et la hiérarchisation des rues dans les quartiers, la démarche est donc lancée.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, au courant de la démarche entamée avec la Conception directrice du PAL, souhaite toutefois tirer un signal d'alarme en regard de l'agrandissement des quartiers. Il y a les transports publics, le PubliCar, certes, mais il faudra encore améliorer la sécurité lors de la construction de nouveaux lotissements. A son avis on frise le code actuellement sur les routes, certains parents ne laissant plus leurs enfants cheminer seuls pour se rendre à l'école. Il souhaite que l'on prenne en compte cette problématique très sérieusement, que lors de l'élaboration du PAL on réfléchisse à la sécurité sur les routes pour les piétons et les cyclistes, qu'on pense aux problèmes des poussettes sur les trottoirs, qui ne sont pas ou plus adaptés.

18. RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/14 - "PROMOUVOIR LES DROITS CIVIQUES : UN CONCOURS POUR LES JEUNES PAR LES JEUNES", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

Mme Esther Gelso tient à relever que, selon le politologue suisse Pascal Sciarini, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les jeunes adultes exercent leurs droits civiques de façon très appuyée entre 18 et 19 ans, l'année de la majorité ayant un effet motivateur, avant de moins s'y intéresser jusqu'à 35 ans environ. Delémont fait partie de la Conférence romande des services de la jeunesse dont un groupe de travail, auquel la Ville participe, planche sur plusieurs projets en faveur de la promotion des droits civiques des jeunes adultes, parmi lesquels celui que souhaite concrétiser la Municipalité en invitant les jeunes, dès leur 18^e anniversaire, à tenir une place active derrière les urnes pour vivre concrètement une élection ou une votation. Les résultats de ces travaux seront connus lors de la dernière séance de cette commission, qui aura lieu prochainement, et Mme Gelso les tiendra à disposition des personnes intéressées, de même que le bilan de CinéCivic. Elle pense que le Canton et la Municipalité doivent collaborer lors d'une telle opération, raison pour laquelle la Ville s'est approchée du délégué intercantonal à la jeunesse pour l'impliquer dans un projet touchant l'ensemble du territoire. Si l'idée est jugée intéressante, elle ne pourra toutefois pas se concrétiser cette année, par manque de temps. En attendant, un clip vidéo sur le CDJ, actuellement en cours de réalisation par un journaliste en collaboration avec les jeunes, sera présenté dans les écoles afin d'assurer la promotion du Conseil des jeunes. Terminé cet automne, il représentera un premier pas vers une éducation à la citoyenneté, par le biais du cinéma, comme souhaité par M. Crevoisier.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/15 - "IMMEUBLES NO 16 ET 20 ROUTE DE PORRENTRUUY", UDC•UDF•SP, MME LAURENCE STUDER

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, relève que dans la réponse apportée en son temps à la question écrite 02.05/14 de M. Dominique Nusbaumer, les chiffres donnés ne correspondent pas à ceux donnés dans la réponse à sa propre question écrite. Concernant l'immeuble route de Porrentruy 16, les charges financières sont de Fr. 25'585.- pour une dette actuelle de Fr. 511'317.-, et l'imputation interne personnel de Fr. 5'178.- pour un loyer de Fr. 20'040.- représente 25 % du loyer basé sur la valeur officielle. Elle se demande également où figure l'emprunt bancaire et pourquoi aucun amortissement n'a jamais été effectué sur cette dette. Pour l'immeuble route de Porrentruy 20, les charges financières sont de Fr. 8'645.- pour une dette de Fr. 1.-, les travaux d'investissements réalisés depuis 2003 se montant à Fr. 60'000.-. Mme Studer se demande si ces travaux ont concerné le logement, les toilettes publiques ou les locaux de la Municipalité. Renseignements pris, il s'avère que les gérances calculent un taux de 3 % sur le loyer du locataire et non sur la valeur officielle et il lui semble inadmissible, vis-à-vis des locataires, de laisser entendre que la Commune perd autant d'argent. Elle demande une réforme de la gestion de ces immeubles basée sur le modèle des gérances d'immeubles.

M. Damien Chappuis, maire, relevant que Mme Studer pose plusieurs questions, notamment sur des éléments faisant partie des comptes annuels, admet qu'il lui est difficile de répondre immédiatement et lui propose d'organiser ultérieurement une rencontre conjointe avec le chef du Service financier, afin de répondre à toutes ses interrogations.

20. DIVERS

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique que, dans le cadre du 30^e anniversaire du jumelage entre Delémont et Belfort, les représentants de la Ville française sont invités ce samedi lors du festival Delémont'BD. Comme mentionné par M. Chappuis lors des questions orales, une partie officielle ainsi qu'un repas et une visite du festival sont prévus. Le Bureau ne pouvant pas être présent à cette occasion, Mme Beuret invite un représentant par groupe politique du Conseil de Ville à participer à ces festivités.

Ont été déposés :

- **postulat 4.10/15** - "Menaces sur la démocratie et le service public : gare aux annexes du TISA (Trade in Services Agreement) !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.11/15** - "Pour une structure centralisée (guichet unique) pour le tourisme d'affaires", PDC-JDC, M. Alain Beuret
- **postulat 4.12/15** - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les jardins du château", PDC-JDC, M. Alain Beuret

La séance est levée à 22 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Pour le procès-verbal :

Jeanne Beuret

Fabienne Beuret

Delémont, le 23 juillet 2015